



La Com'Une

Lettre d'information communale
Septembre 2021 – n° 1

Téléphone : 04.70.42.79.16
Courriel : mairie.beaulon@wanadoo.fr

Le mot du Maire :

La commission communication a décidé de créer un nouveau bulletin d'informations intitulé « La Com'Une ».

Vous trouverez, au fil de votre lecture, des informations qui vous permettront de mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité.

Pour sa première édition, nous vous proposons une explication sur les réformes fiscales, le fonctionnement de la micro crèche communautaire, les raisons et travaux de la création de la liaison piétonne le long du canal ; nous ferons le point sur la vaccination contre le COVID 19, les travaux du bureau d'études reconquête centre bourg et le défi de la commission communication.

Ce nouvel outil de communication viendra en complément du bulletin municipal, du site internet, de la page Facebook et de panneau Pocket.

Merci à vous de nous faire remonter vos remarques et suggestions pour être au plus près de vos souhaits.

Bien à vous.

Alain LOGNON

Evolution de la taxe d'habitation



Cette année, deux réformes fiscales se superposent. Elles se traduisent, pour les communes, par la disparition de la taxe d'habitation mais aussi par des compensations fiscales versées au titre de cet impôt. Pour éviter que les communes aient une perte de recettes trop importante, l'Etat transfère aux communes le taux de l'impôt foncier bâti du Département.

Sur votre feuille d'impôt **foncier bâti**, il sera indiqué les deux taux cumulés, soit 31,43 %. Pour vous, les montants payés au titre de cet impôt ne changeront pas ou presque pas. Si l'augmentation du taux paraît séduisante en termes de recettes pour les communes, l'Etat gardera la part départementale pour alimenter son propre budget.

En conclusion, cette réforme fiscale ne change pas grand-chose pour le contribuable, si ce n'est de troubler une fois de plus votre compréhension sur la fiscalité locale. Pour les communes, ce ne sera pas un euro de recettes en plus.

Le fonctionnement de la micro-crèche communautaire



Suite au constat de la diminution de la population de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, dû au vieillissement et au manque d'attractivité, il a été important de développer les services à la petite enfance. De plus, la diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire contraint les familles à rechercher un autre mode de garde pour leurs enfants. Une micro-crèche, portée par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, a donc été construite à Beaulon, Rue du Stade, dans le prolongement de l'accueil de loisirs. Le terrain a été cédé par la Mairie. Ce projet a été soutenu par des partenaires financiers : CAF, MSA, Conseil Départemental.



Le 23 mars 2021, après délibération, la Communauté de Communes a choisi de déléguer sa gestion à un autre organisme. La micro-crèche est donc gérée par l'Association « Ô com'3 pom' » qui a été créée le 7 juillet 2020 lors de l'assemblée constitutive. La publication au Journal Officiel est parue le 3 août 2020. Cette association a pour objet de promouvoir toute action favorisant l'accueil du jeune enfant sur le territoire de l'intercommunalité Entr'Allier Besbre et Loire et au-delà, et de créer et gérer tout mode d'accueil, de garde qui favorise les rencontres et les échanges autour de la petite enfance. La Communauté de Commune versera une subvention pour équilibrer le budget de l'association. La micro-crèche, dont les travaux ont débuté mi-novembre 2020, devrait ouvrir ses portes le 25 Août 2021 et proposera différents types d'accueil : régulier, occasionnel et d'urgence. L'association assure la gestion de la micro-crèche sur le plan financier et administratif. La micro-crèche est composée d'un espace de vie de 40m², de deux chambres, un espace de change, une cuisine pour la réchauffe et la préparation des repas et d'un espace extérieur sécurisé. La capacité d'accueil de la micro-crèche est de 10 enfants mais le nombre de familles inscrites peut aller jusqu'à 15 voire plus dû à la présence alternée des enfants. La micro-crèche sera ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, et sera fermée 4 semaines par an. Les professionnels assurant l'accueil des enfants sont salariés de l'association. L'équipe est composée d'une directrice Educatrice de Jeunes Enfants, un auxiliaire de puériculture et deux accompagnants éducatifs petite enfance. Le personnel est diplômé et doté d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum. Par ailleurs, la structure s'est associée du concours d'un médecin référent. La micro-crèche fournit les couches et les repas. L'entretien des locaux et du linge est assuré par l'équipe de la micro-crèche et une convention est mise en place pour la préparation et la livraison des repas avec le restaurant scolaire de la Commune de Beaulon. Des activités d'éveils en lien avec les besoins et le rythme des enfants seront proposés chaque jour, afin de développer la créativité, l'autonomie, la confiance. Le nombre d'inscriptions d'enfants prévu va s'échelonner et augmenter progressivement de septembre au



début de l'année 2022, pour être au complet au printemps 2022. La structure applique le barème des participations familiales édité par la CAF, qui participe au financement de la structure.

Pour contacter la crèche : direction.ocom3pom@gmail.com / 04.70.48.92.90

Retrouvez toute l'actualité de la crèche sur la page Facebook : @Ocom3pom.Beaulon



Création liaison piétonne le long du Canal

Depuis quelques mois, les adeptes de la marche, de la course à pied et du vélo peuvent emprunter les 850 mètres de cheminement piétons réalisés par la Commune le long du canal. Ce projet a permis de créer un circuit sécurisé de 2 800 mètres. Les travaux ont été réalisés par une entreprise locale et très bien subventionnés par la Région et par le Département dans le cadre des amendes de police. Ce projet s'inscrit dans le contrat local de santé de la Communauté de Communes, contrat qui incite les communes à réaliser des cheminements doux pour les habitants.



Bilan de la vaccination contre le COVID 19 à la Salle Marius Laloi



Afin de réaliser une vaccination au plus proche des habitants, les élus en partenariat avec les professionnels de santé ont choisi d'installer un vaccinodrome dans la salle communale.

C'est à la mi-avril, que les premières vaccinations ont commencé. Après s'être fait inscrire en mairie par tranches d'âge, tous les jeudis, 30 et jusqu'à 135 personnes furent vaccinées.

Le 22 juillet, plus de 1 000 personnes de Beaulon et des communes voisines avaient reçu leur 2ème dose de vaccin. Aucun incident n'a été signalé. A chaque fois qu'une personne s'est désistée, l'information sur

panneau Pocket a permis de ne pas perdre de dose. La commune remercie l'ensemble de l'équipe infirmières, les médecins, le personnel communal, les bénévoles qui ont contribué à protéger nos habitants.

Projet de reconquête du centre bourg de Beaulon

Le Conseil Départemental et l'Etat s'engagent à soutenir financièrement les communes qui ont un projet de reconquête de centre bourg. Ce projet doit obligatoirement tenir compte de trois critères : la vitalité, l'habitat et le cadre de vie.

La Commune a retenu un bureau d'études pour l'accompagner dans ce projet. Un périmètre doit être fixé pour permettre une validation par la Commission Départementale. Le rendu du bureau d'études se fera fin septembre avec un phasage des travaux sur cinq ans. Plusieurs réunions thématiques avec les habitants ont déjà permis de flécher les points à traiter pour répondre au cahier des charges. L'aménagement des places des Nouvelles, de l'église, de la Mairie, Jean Théveniaux, la réfection des façades, la construction d'une résidence pour personnes âgées rue du Petit Faon en lieu et place de l'ancienne entreprise de mécano soudure ou encore la modification du plan de circulation du bourg pour améliorer la sécurité des usagers. Les propriétaires de bâtiments qui se trouveront dans le périmètre retenu pourront bénéficier de subventions pour le ravalement de façades.

Les subventions pour les communes sont les suivantes :

- Département = 30 %
- Etat = 30 %
- Région = 15 à 20 %

Défi « Jérusalema dance »

La commission communication a décidé de relever ce défi afin de faire connaître la commune, de fédérer les administrés, associations et commerçants, de les aider à se relever d'une année blanche.

La chanson Jerusalema, de Master KG et Nomcebo Zikode, chantée en langue zoulou, est l'un des succès planétaires de l'année 2020. Elle a inspiré le « Jérusalema dance challenge » : des groupes se filment dans leur environnement en train de danser.

La commission a invité les artisans, les commerçants, les associations le vendredi 21 mai pour une réunion de présentation de ce défi. Tous les participants ont été enthousiasmés par ce projet, qui tombait à pic suite à l'année passée entre confinement, couvre-feu, interdiction de se rassembler. Le groupe Country Shine s'est proposé pour donner des cours gratuits aux personnes intéressées, cours qui ont connu un franc succès. Après quelques entraînement, les répétitions se sont déroulées les 22 et 23 juin. Et le samedi 26 juin, ce fut la générale. Le beau temps était au rendez-vous, les participants également et le public nombreux. Eric LEDUC et Vincent SALFRANC se sont mis dans la peau de réalisateurs. Ils ont filmé le groupe sur la place de la Mairie ainsi qu'au Port. Ils ont également donné rendez-vous aux commerçants, artisans et associations qui souhaitaient participer à ce défi afin de les filmer, en faisant quelques pas de danse ou pas.

Ce fût donc un véritable succès et le premier d'une longue série car nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour un second projet en association avec le groupe Country Shine que nous remercions chaleureusement.

